



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

La Directrice

Dossier suivi par : Frédéric LAVALETTE

Tél. : 02.41.87.33.36

Mall : f.lavalette@lnao.gouv.fr

Objet : installation classée
Commune de St Nicolas-de-Redon

La Directrice de l'INAO
à
DREAL Pays de la Loire
Unité Territoriale de Loire-Atlantique

Angers, le 2 mars 2018

Par courrier électronique en date du 8 février dernier, vous avez bien voulu faire parvenir à l'INAO, pour examen et avis, le dossier de demande d'autorisation environnementale déposé par la société ROMI BRETAGNE qui souhaite procéder à l'implantation d'un site destiné à la collecte et au stockage de déchets dangereux et métaux situé sur la commune de St Nicolas-de-Redon.

La commune de ST NICOLAS-DE-REDON se situe dans l'aire de production des Appellations d'Origine Protégées « Eau-de-vie de Cidre de Bretagne » et « Pommeau de Bretagne ». Elle fait également partie de l'aire géographique des Indications Géographiques Protégées « Bœuf du Maine », « Pâté de campagne Breton », « Volailles d'Ancenis », « Volailles de Bretagne », « Volailles de Janzé », « Farine de blé noir de Bretagne », « Cidre de Bretagne », « Vin du Val de Loire » ainsi que de l'Indication Géographique du spiritueux « Whisky de Bretagne ».

Après étude de cette demande, je vous informe que l'INAO n'a pas de remarque à formuler sur ce projet dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les AOC et IGP concernées.

Pour la Directrice de l'INAO,
Et par délégation,
Pascal CELLIER

INAO - Délégation Territoriale Val de Loire Poitou-Charentes

SITE D'ANGERS
16 rue du Clon
49000 ANGERS
TEL 02 41 87 33 36
www.lnao.gouv.fr